

NOTE D'INFORMATION

LA TRAITE AU BENIN : DES CHIFFRES ET DES FAITS

Dans le souci de disposer de données fiables sur la traite et d'apprécier l'ampleur du phénomène de la traite des enfants dans le pays, le Gouvernement béninois avec l'appui de l'UNICEF a réalisé une Etude Nationale sur la Traite des enfants au Bénin.

Selon les résultats de cette étude, le nombre d'enfants de 6 à 17 victimes de la traite au moment¹ de l'enquête est de 40.317.

Le nombre moyen d'enfants victimes de la traite les douze derniers mois précédant l'enquête est 14.968 dont 11.957, soit 79,9% victimes de traite transnationale.

Les résultats attestent que le Bénin est un pays de départ, d'accueil et de transit des enfants victimes de la traite.

Le profil des enfants se présente comme ci-après : 86% de filles. Près de 50% d'entre elles sont âgées de 10-14 ans, le tiers de 15-17 ans (35,3%) et le cinquième de 6-9 ans (18%).

Près de 70,7% des enfants victimes de la traite n'ont jamais été à l'école et 29,3% sont des déscolarisés avec en moyenne de trois années de scolarité achevée.

71% des enfants ont souvent leurs deux géniteurs en vie, 22,8% sont orphelins de père et moins du dixième orphelin soit de mère (2,0) % soit des deux parents (4,2%).

Les principales activités dans lesquelles les enfants sont utilisées sont les travaux domestiques (40,5%), les activités commerciales (25,9%) et les activités agricoles (14,9%), notamment l'agriculture vivrière (12,5%).

Les enfants de 6-9 ans se retrouvent essentiellement dans le secteur de l'agriculture vivrière (42,8%) et de l'artisanat (30,4%) et le commerce (11,4%).

Ceux âgés de 10-14 ans évoluent dans les activités domestiques (34,7%), mais aussi dans le commerce (31,9%) et l'agriculture vivrière (15,7%).

Quant aux enfants âgés de 15-17 ans, victimes de traite, ils se retrouvent notamment dans les tâches domestiques (46,6%), dans les activités commerciales (25,9%), l'agriculture vivrière (12,6%) et l'artisanat (11,9%).

Ces chiffres très significatifs et parlants, interpellent tous les acteurs de lutte contre la traite. Ils doivent développer des actions qui renforcent la synergie et la coordination pour plus d'efficacité dans les interventions afin de susciter un changement de comportement au sein des communautés et influencer ainsi le recul de ce phénomène de société, qu'est la traite des enfants.

¹ Juillet 2006